

ami. Ne perdez pas de vue les enfants de vos assurés. Ne les négligez pas jusqu'à ce qu'ils soient assurés par des agents d'autres compagnies. Nos examinateurs locaux, nos inspecteurs, les caissiers des banques par l'entremise desquelles nous encaissons les primes, sont plus ou moins intéressés à l'augmentation de nos affaires; demandez-leur des renseignements et montrez-leur que vous vous en servez avec avantage. Chaque fois qu'une réclamation ou qu'une police échue est payée, essayez de renouveler l'assurance. Si les bénéficiaires ne sont pas assurables, vous pouvez presque toujours obtenir d'eux les noms d'autres membres de la famille susceptibles d'être assurés.

Il arrive souvent qu'un agent fasse cent milles pour assurer quelqu'un et s'aperçoive que son voisin a été assuré par un rival. Cela me rappelle l'histoire d'un homme qui possédait une ferme et qui la vendit pour aller dans l'ouest à la recherche de l'or. L'acheteur de la ferme en poussant un jour une brochette hérita quelque chose de brillant qui était de l'or. L'homme qui avait vendu sa ferme pour aller à la recherche de l'or avait de l'or sur le terrain même de sa ferme.

Nous avons souvent assuré des fils et des membres des familles de représentants d'autres compagnies auxquels ces membres n'avaient jamais suggéré l'idée de les assurer. Vous est-il jamais venu à l'idée que quelques-uns de vos amis les plus intimes se trouvent blessés de ce que vous ne discutez jamais vos affaires avec eux? Que penseriez-vous si un de vos

amis, pour vendre un article dont vous vous servez vous-même, sollicitait tout le monde, sans vous parler jamais de l'article en question?

CONVENTION ANNUELLE DES COMMISSAIRES D'ASSURANCE DES ETATS-UNIS

A la convention annuelle des commissaires d'assurance des Etats-Unis, le président a prononcé un discours, dont nous extrayons le passage suivant, traduit de "Money and Risks":

Le temps des vastes surplus non expliqués, avec les dépenses extravagantes, les estimés trompeurs et l'irresponsabilité de l'administration, qui en sont la conséquence, est passé.

Avec ces surplus, le dividende différé disparaît naturellement. Par lui-même, le dividende différé n'est pas un mal. C'est à lui qu'est due une grande partie des assurances en vigueur maintenant. Sa condamnation est due aux crimes commis en son nom. Le sentiment public l'a condamné à cause de ces offenses. Avec une comptabilité convenable, le dividende différé n'aurait fait de tort à personne. Mais il est mort. Paix à ses cendres.

Il est néanmoins nécessaire qu'une comptabilité stricte soit soumise fréquemment aux détenteurs de polices pour toute police émise dans le passé ou pour toutes celles qui seront émises à l'avenir. Les immenses surplus déjà accumulés, avec leur accroissement futur, appartiennent aux détenteurs de polices du passé. Deux torts n'ont jamais fait un droit, et le moment est arrivé de prévoir toute ten-

tative possible d'emploi ou de manipulation de ces fonds pour favoriser, par des dividendes annuels ou autrement, de futurs détenteurs de polices, qui n'y ont aucunement contribué. C'est, à mon avis, une des questions vitales que les membres de cette convention seront appelés à étudier.

La disparition du dividende différé a ouvert la voie, dans certains milieux, à l'exploitation de nouveaux stratagèmes ayant les mêmes caractéristiques d'estimation de gains grossièrement extravagante, de manipulation de fonds, etc., qui ont amené la condamnation générale de l'ancien système. Il faut se garder contre ce fléau, sous quelque forme qu'il apparaisse.

Une loi prévoyant l'uniformité des polices contenant, pour les autres polices, certaines clauses statutaires, et éliminant de ces derniers contrats les clauses spécifiques jugées nuisibles, devrait, je crois, être recommandée par cette convention. Je ne serais pas en faveur d'une loi de polices uniformes qui ne prévoirait pas l'émission d'autres formes de polices conformes aux exigences statutaires spécifiées. Une loi portant la clause indiquée, tout en donnant au public ce qui est considéré comme des polices de la meilleure forme, donnerait l'occasion au génie de l'actuaire et du gérant de s'affirmer au nom du détenteur de police, en formulant des options plus larges ou des clauses plus libérales.

(A suivre).

Les bonnes mœurs et la morale sont des amies jurées et de fermes alliées.— (Watts.)



La Grande Police Industrielle de la Banque d'Epargne

ASSURE VOTRE VIE ET REMBOURSE VOTRE ARGENT.—3c. PAR SEMAINE EN MONTANT

Déposée et émise uniquement par

THE UNION LIFE ASSURANCE COMPANY.

CAPITAL ENTIEREMENT SOUSCRIT

UN MILLION DE DOLLARS.

H. POLLMAN EVANS,
Président.

BUREAU PRINCIPAL: 54, rue Adélaïde Est
TORONTO.

AGENTS
DEMANDES.



La Compagnie d'Assurance "CROWN LIFE"

Emet toutes sortes de polices incontestables à partir de la date de leur émission. Des prêts peuvent être obtenus après la deuxième année. Aucune restriction quant aux voyages, à l'occupation ou à la résidence. C'est maintenant le moment de vous assurer. Un délai peut signifier une perte irrémédiable du capital investi.

Directeurs pour la Province de Québec: Lt. Col. F. C. HENSHAW, RODOLPHE FORGET, M.P.
Hon. H. B. RAINVILLE. H. MARKLAND MOLSON.

STANLEY HENDERSON, Gérant Général pour la Province de Québec.

Celui qui remet toujours au lendemain laisse toujours passer l'occasion.

Bureaux:
Chambres de la Banque Sovereign, rue St-Jacques,
MONTREAL.